CANTON DE VAUD

COMMUNE D'YVERDON-LES-BAINS

COLLECTRICE SUD

PLAN D'AFFECTATION FIXANT LA LIMITE DES CONSTRUCTIONS

Plan 3

Echelle 1:1000

Approuvé par la Municipalité d'Yverdon-les-Bains dans sa séance du 17.06.93

Le syndic: Le secrétaire:

Adopté par le Conseil Communal dans sa séance du 12.12.95

Le président: Le secrétaire:

Yverdon, janvier 1996

R. JACCARD
J.-L. POINTET
Ingénieurs
Rue Neuve
1400 Yverdon-les-Bains
Tél. 024/21 21 31
Géomètre officiel-pour tout l'AFL/Ste

Plan déposé au Greffe municipal pour être soumis à l'enquête publique du 17.11.95 au 16.12.95

Le syndic: Le secrétaire:

Approuvé par le Département compétent

Lausanne, le 13 DEC. 2011

Le Chef du Département:

LEGENDE

- Limite nouvelle
- Limite secondaire
- Limite des constructions maintenue
- Limite des constructions à radier
- Limite des constructions selon art. 36 de la loi sur les routes
- Surface sur laquelle les bâtiments peuvent être entretenus En cas de transformations, l'inscription d'une mention de précarité au registre foncier devient obligatoire
- Emprise du projet (indicatif)

Limite des constructions nouvelles selon PPA-PEP

Alignement selon RE 1965

Limite des constructions nouvelles selon PPA-PEP approuvé le 13.08.85

Le Valentin

Petits Champs

Avenue Pierre de Savoie

Rue Pierre d'Savoie

Yverdon

Lausanne